

Nantes, le 9 mars 2022

La Région signe avec l'Etat un protocole d'accord sur les Lignes de Desserte Fine du Territoire en Pays de la Loire

Objectif : garantir un réseau ferroviaire de proximité



Ce mercredi 9 mars, Roch Brancour, vice-président de la Région des Pays de la Loire, signait en gare du Mans, un protocole d'accord sur les lignes de Desserte Fine du Territoire, avec Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, en présence de Christophe Huau, directeur territorial de SNCF réseau en Bretagne et Pays de la Loire. La Région est très attachée à la pérennité des lignes ferroviaires qui maillent son territoire. Elles jouent en effet un rôle primordial en faveur de l'aménagement, l'équité et l'attractivité des territoires, notamment pour les zones rurales. La Région s'est donc engagée avec l'Etat dans l'élaboration d'un protocole d'accord sur l'avenir des Lignes de desserte Fine du territoire (LDFT). Il permet de classer ces lignes selon la part de financement des travaux à réaliser entre Etat, SNCF Réseau et Région, et de les pérenniser.

« L'enjeu de ce protocole est à la hauteur de notre engagement en faveur de nos lignes ferroviaires de proximité : il permet d'en garantir la sauvegarde et le développement. Car si ces lignes supportent généralement moins de trafic que le réseau ferroviaire structurant, elles constituent des maillons essentiels pour assurer la mobilité des habitants sur l'ensemble du territoire des Pays de la Loire et au-delà. » souligne Roch Brancour, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Lignes concernées par les 3 catégories du protocole :

1. **Lignes d'intérêt national** qui justifient que le financement des travaux soit désormais assuré à 100% par l'Etat via SNCF Réseau : Alençon – Le Mans (ligne Caen-Tours) et Nantes-Bordeaux (section La Roche-sur-Yon – La Rochelle).
2. **Lignes d'intérêt plus régional** dont les investissements ont vocation à rester financés dans le cadre des CPER avec un taux de participation de l'Etat, y compris la part de SNCF Réseau, déterminé ligne par ligne de 20 % à 30% :
 - Nantes – Chateaubriant,
 - Retiers – Chateaubriant (en continuité avec Rennes),
 - Clisson – Cholet,
 - La Possonnière – Cholet,
 - Nantes - St Gilles Croix de Vie,
 - Ste Pazanne - Pornic et La Roche sur Yon - Les Sables d'Olonne.
3. **Ligne d'importance locale ou régionale** dont les charges seront assumées à 100 % par les Régions : La Roche-sur-Yon – Bressuire, pour laquelle la Région a confié une étude à SNCF Réseau pour déterminer le montant des travaux à engager pour maintenir le fonctionnement de la ligne.

CONTACT PRESSE – Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr - 02 28 20 60 62